



## > VOS GARANTIES FRAIS DE SANTE

Le total des remboursements de la Mutualité Sociale Agricole (ou Sécurité sociale), de Cria prévoyance et de tout autre organisme complémentaire ne peut excéder le montant des dépenses engagées.

DESIGNATION DES ACTES	Remboursement au titre de l'accord	Remboursement au titre de l'accord + option Niveau 1 y compris les remboursements MSA	Remboursement au titre de l'accord + option Niveau 2
<b>Frais Médicaux</b>			
Consultation et visite (médecin ou spécialiste)	100% BR	100% BR	200% BR
Auxiliaires Médicaux, soins infirmiers, massage, pédicure, orthophoniste, orthoptiste, sage femme	100% BR		100% BR
Analyses, examens de laboratoire	100% BR		100% BR
Radiographie, électroradiologie	100% BR		100% BR
Forfait actes lourds (18 €)	-	-	100% BR
Cures thermales acceptées	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Transport remboursé par la SS</b>	100% BR		100% BR
<b>Pharmacie</b>	100% BR		100% BR
<b>Frais d'optique</b>			
Verres, montures, lentilles remboursées par la SS	455% BR + forfait de 200€ par an et par bénéficiaire	455% BR + forfait de 200€ par an et par bénéficiaire	455% BR + forfait de 350€ par an et par bénéficiaire
Chirurgie corrections oculaires	-	-	455% BR + forfait de 350€ par an et par bénéficiaire
<b>Frais dentaires</b>			
Soins et honoraires	170% BR	300% BR	300% BR
Prothèses dentaires remboursées par la SS	250% BR + forfait de 300€ par an et par bénéficiaire	250% BR + forfait de 300€ par an et par bénéficiaire	250% BR + forfait de 350€ par an et par bénéficiaire
Prothèses dentaires non remboursées par la SS	-	215€ par an et par bénéficiaire	350€ par an et par bénéficiaire
Orthodontie remboursée par la SS (enfants de moins de 16 ans)	300% BR	300% BR	300% BR
Orthodontie non prise en charge par la SS	200€ par an		400€ par an
Parodontologie	-		100€ par an et par bénéficiaire
<b>Appareillage</b>			
Fournitures médicales, pansements, gros et petits appareillages, prothèses sauf auditives	100% BR	100% BR	300% BR
Prothèses auditives	455% BR	455% BR	455% BR + forfait de 200€ par an et par bénéficiaire
<b>Hospitalisation et psychiatrie (secteur conventionné ou non)</b>			
Frais de soins et séjour	100% BR		100% BR
Dépassement d'honoraires	230% à 250% BR	230% à 250% BR	480% BR à 500% BR
Chambre particulière (hors maternité)	25€ par jour	Frais réels	Frais réels
Séjour accompagnant enfant de moins de 12 ans	-	Frais réels	Frais réels
Forfait hospitalier journalier	Pris en charge		Pris en charge
Forfait actes lourds (18 €)	Pris en charge		Pris en charge
<b>Maternité (secteur conventionné ou non)</b>			
Frais de soins et de séjour	100% BR		100% BR
Dépassement d'honoraires et chambre particulière	Crédit de 33,33% du PMSS par bénéficiaire par maternité	Crédit de 33,33% du PMSS par bénéficiaire par maternité	Crédit de 33,33% du PMSS par bénéficiaire par maternité (52€ par jour pour la chambre particulière)
<b>Actes de prévention (conformément aux obligations de prise en charge du contrat responsable)</b>			
	Prise en charge 100% BR de l'intégralité des 7 actes de prévention		

BR : Base de Remboursement du régime de base (MSA/SS) - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (2885€ au 01/01/2010).

Prestations effectuées dans le parcours de soins. Les pénalités financières appliquées hors parcours de soins ou en cas de refus d'accès au dossier médical personnel, la participation forfaitaire et les franchises médicales ne donnent pas lieu à remboursement. Une éventuelle diminution de l'indemnisation du régime de base ne sera pas compensée.